

RÈGLEMENT N° 2022-531

RÈGLEMENT MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME N° 2007-102 – AGRANDISSEMENTS D'AIRES D'AFFECTATION IB INDUSTRIE À GRAND GABARIT ET REC RÉCRÉATION, LOISIRS, PARCS ET ESPACES VERTS

ATTENDU QUE le conseil municipal de la Ville de Sept-Îles a adopté son règlement n° 2007-102 intitulé « Plan d'urbanisme » à sa séance ordinaire du 10 décembre 2007;

ATTENDU QUE le conseil juge opportun d'amender ledit plan d'urbanisme afin de régulariser les activités de l'entreprise située au 120, route Denis-Perron;

ATTENDU QU'un avis de motion a dûment été donné par la conseillère Guylaine Lejeune pour la présentation du présent règlement lors de la séance ordinaire du 11 octobre 2022;

POUR CES MOTIFS, LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SEPT-ÎLES DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.
2. Le présent règlement modifie le règlement n° 2007-102 intitulé « Plan d'urbanisme ».
3. Le règlement n° 2007-102 est modifié afin d'agrandir l'aire d'affectation (IB) Industrie à grand gabarit, située le long de la route Denis-Perron qui permet de joindre la route 138 à la centrale Sainte-Marguerite 3 (SM-3), à même une partie de l'aire d'affectation « REC » Récréation, loisirs, parcs et espaces verts.
4. Le règlement n° 2007-102 est modifié afin d'agrandir l'aire d'affection REC Récréation, loisirs, parcs et espaces verts, située au nord-ouest du territoire (secteur Gallix), à même l'aire d'affection Commerciale existante (route Denis-Perron).
5. L'extrait du Plan d'affectation du sol, feuillet A, tel que modifié par le présent règlement et faisant partie intégrante du plan d'urbanisme, est joint en annexe « A » du présent règlement pour en faire partie intégrante.
6. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.
 - **AVIS DE MOTION DONNÉ** le 11 octobre 2022
 - **PROJET DE RÈGLEMENT ADOPTÉ** le 11 octobre 2022
 - **AVIS DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION PUBLIÉ** le 19 octobre 2022
 - **ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION TENUE** le 9 novembre 2022
 - **RÈGLEMENT ADOPTÉ** le 14 novembre 2022
 - **CERTIFICAT DE CONFORMITÉ DE LA MRC DE SEPT-RIVIÈRES DONNÉ** le 18 janvier 2023
 - **AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR** le 25 janvier 2023
 - **PUBLICATION D'UN RÉSUMÉ** le 25 janvier 2023
 - **ENTRÉE EN VIGUEUR** le 18 janvier 2023

(signé) Steeve Beaupré, maire

(signé) Valérie Haince, greffière

VRAIE COPIE CONFORME

Greffière

ANNEXE A

PLAN D'AFFECTATION DU SOL

"Agrandissement d'aires d'affectation IB Industrie à grand gabarit et
REC récréation, loisirs, parcs et espaces verts
(Extrait du plan d'urbanisme # 2007-102, feuillet A)

